



Oui au Plan F comme France !

VOS QUESTIONS ? NOS RÉPONSES !

Notre argumentaire réactualisé – mars 2013

1. La Belgique va-t-elle vraiment disparaître ?
2. Flamands, Wallons, Bruxellois ne sont-ils pas Belges avant tout ? Pourquoi nous diviser ?
3. Ne faut-il pas garder la Belgique parce qu'elle est un modèle pour l'Europe ?
4. Pourquoi les Wallons et les Bruxellois doivent-ils rejoindre la France ?
5. Wallons et Bruxellois doivent-ils préparer ensemble leur avenir ?
6. La France nous apportera-t-elle quelque chose de plus ?
7. Quelle solution faut-il prévoir pour Bruxelles ?
8. Ne vaut-il pas mieux se fondre dans l'Europe des régions ?
9. La Wallonie et Bruxelles ne peuvent-elles pas se débrouiller toutes seules ?
10. En cas de séparation, ne faut-il pas préférer une Wallonie indépendante ?
11. Pourquoi Bruxelles ne deviendrait-elle pas un district européen ?
12. On dit que la majorité des Flamands ne veut pas l'indépendance ?
13. La Flandre laissera-t-elle la Wallonie rejoindre la France ?
14. L'Europe acceptera-t-elle une union de la Wallonie et de Bruxelles à la France ?
15. Comment définir les nouvelles frontières ?
16. Que deviendra la famille royale ?
17. La Wallonie ne va-t-elle pas souffrir du centralisme parisien ?
18. Qui paiera nos pensions ? Nos allocations (familiales, de chômage) ? Nos soins de santé ?
19. Les pensions sont-elles meilleures en France ?
20. Est-il exact que l'impôt sur le revenu est moins élevé en France qu'en Belgique ?
21. Comment expliquez-vous alors que certains Français s'installent en Belgique pour échapper à l'impôt ?
22. Est-il exact que le revenu garanti est plus élevé en France qu'en Belgique ?
23. Faudra-t-il accomplir un service militaire en France ?
24. Qui prendra en charge la dette publique belge ?
25. Qu'en sera-t-il de la liberté des religions ou de la liberté d'enseignement ?
26. La République, est-ce un grand changement ?
27. Qu'a fait la France pour nous dans le passé ?
28. Devrons-nous renoncer à nos traditions et à nos règles particulières pour nous fondre dans la République ?
29. Demandra-t-on notre avis ?
30. La France voudra-t-elle de nous ?

1. La Belgique va-t-elle vraiment disparaître ?

Oui, car la Flandre ne fait pas confiance à l'État belge. Les responsables officiels et le patronat flamands ne croient plus en son avenir, même s'ils vous disent le contraire. Pour preuve :

- Les partis flamands remettent constamment en cause le fédéralisme d'union et le principe de l'entraide entre les régions ;
- Il n'y aura plus de Premier ministre francophone qui gouvernera l'État belge sans devoir inévitablement se plier aux exigences flamandes, le tout au détriment des intérêts de Bruxelles et de la Wallonie ;
- La Flandre, qui se considère déjà comme une nation, veut devenir à terme un État membre à part entière de l'Union européenne. Dans l'intervalle, toujours plus de responsables flamands prônent le confédéralisme et veulent régionaliser la politique fiscale, la sécurité sociale, l'emploi, la justice, les chemins de fer, etc.
- Les partis francophones n'ont pas la force de s'y opposer ; ils sont divisés sur l'avenir de la Wallonie et de Bruxelles et ils ne veulent surtout pas déplaire à la Flandre ;
- Conséquence : l'État belge ressemble de plus en plus à une coquille vide ;
- Le divorce est prévisible parce qu'il n'y aura bientôt plus de toit commun, ni de solidarité. Ainsi, dès 2022, la Flandre arrêtera tout transfert financier vers la Wallonie.

2. Flamands, Wallons, Bruxellois ne sont-ils pas avant tout des Belges ? Pourquoi nous diviser ?

Malgré leur carte d'identité belge, les Flamands sont avant tout des Flamands. En outre, Flamands, Wallons, et Bruxellois ont des mentalités de plus en plus différentes. Et par conséquent ils votent différemment. Les éditorialistes flamands contribuent à susciter un sentiment toujours plus autonomiste chez nos voisins alors que les journaux francophones, proches du pouvoir, défendent le maintien d'un État fédéral belge de plus en plus remis en cause par les Flamands

Qui en Flandre regarde encore la télévision belge francophone ? Qui en Wallonie regarde la VRT et VTM ? Qui connaît des célébrités flamandes ?

Après la scission des partis politiques et des organisations syndicales (deux ailes linguistiques), on voit aussi des fédérations sportives, des groupes culturels, des associations comme l'Ordre national des avocats, ou des architectes, se séparer entre Flamands et Wallons.

Quant aux Bruxellois, ils sont invités à choisir l'une des deux ailes.

Dans certaines localités situées sur la frontière linguistique, les réseaux de téléphonie, de distribution d'électricité ou de gaz, autrefois communs, ont été dédoublés par la Flandre de manière à se dissocier de la Wallonie.

Aujourd'hui, il existe indiscutablement une nation flamande, avec ses propres intérêts qui sont placés au-dessus des intérêts de l'État belge. Les Wallons et les Bruxellois n'ont pas formé, eux, une vraie nation : ils ne le feront qu'en s'unissant avec la France.

3. Ne faut-il pas perpétuer la Belgique parce qu'elle est un modèle pour l'Europe ?

L'État belge est tout sauf une référence pour l'Europe, même si on y parle plusieurs langues. Les citoyens d'expression française, Wallons et Bruxellois, y sont minorisés. Les Flamands ne conçoivent pas les valeurs démocratiques de la même façon que nous (non-nomination des bourgmestres de la périphérie, interdiction de parler le français dans certains lieux publics, etc.) L'État belge comprend désormais deux démocraties qui évoluent de façon parallèle, sans projet commun.

La N-VA, qui est l'aboutissement radical du mouvement flamand historique, influence toute la Flandre. Après les élections communales d'octobre 2012, le cordon sanitaire autour du Belang a été rompu à plus d'une reprise.

Souvenons-nous qu'en 2012 le Parlement flamand a voté à l'unanimité la *Charte pour la Flandre* ou celle-ci se définit comme une nation à part entière.

Dans les Fourons, à Bruxelles et dans sa périphérie, les francophones sont menacés dans leur identité culturelle et bafoués dans leurs droits politiques.

Le fédéralisme à la belge est un cuisant échec.

L'État belge est, au contraire, le modèle de ce qu'il ne faut pas faire en Europe. C'est aussi un pays politiquement très instable, potentiellement dangereux pour l'Europe.

4. Pourquoi les Wallons et les Bruxellois doivent-ils rejoindre la France ?

Depuis la désindustrialisation, la Wallonie s'est appauvrie au bénéfice de la Flandre.

Actuellement, elle n'est absolument pas viable économiquement et financièrement.

Et elle n'a pas la capacité de former un nouvel État en Europe. Pour Bruxelles, c'est la même chose (cf. point 9).

La France, c'est une chance à saisir pour les Wallons et les Bruxellois. Nous sommes vraiment très proches de la France : même langue, même culture, mêmes principes démocratiques...

Et avec la création de l'euro, nous partageons la même monnaie.

D'une part, la France est la cinquième puissance économique mondiale. Elle dispose du prestigieux label « Produit de France » dont les entreprises wallonnes pourraient tirer parti.

La France a aussi une tradition sociale forte.

D'autre part, elle est la seconde puissance militaire en Europe et intervient dans de nombreuses opérations à caractère humanitaire.

La France dispose d'un droit de veto au Conseil de Sécurité des Nations unies.

Enfin, elle continue à jouer un rôle de premier plan dans la diplomatie internationale (ex. crise de la Géorgie avec la Russie), ainsi que dans la construction d'une Europe à repenser.

Et savez-vous que 40% des grandes entreprises wallonnes sont déjà françaises et que ce chiffre est en constante augmentation ?

Puisque l'État belge s'évapore au gré des réformes de l'État successives, notre intérêt consiste à adhérer à la France comme patrie à aimer : c'est un vrai pays et un État digne de ce nom.

Les mots « Liberté, Égalité et Fraternité » y ont encore tout leur sens alors que chez nous, que reste-t-il de cette fameuse union qui fait la force ?

5. Wallons et Bruxellois doivent-ils préparer ensemble leur avenir ?

Oui. Wallons et Bruxellois peuvent et doivent préparer ensemble leur avenir.

Ils doivent rester solidaires pour être plus forts. C'est dans leur intérêt, car les atouts des deux régions sont complémentaires et cette complémentarité sera prise en considération dans la

négociation avec la France lors de notre intégration à la République.

6. Que nous apportera la France de concret ?

Elle nous apportera ce que l'État belge n'est plus capable de nous offrir.

Avec la France, la Wallonie et Bruxelles seront plus libres et plus fortes, plus prospères et plus sociales.

En faisant partie de la France, nous trouverons :

- Une expansion économique mieux soutenue par la solidarité nationale et mieux répartie ;
- De meilleures chances d'emploi pour nos jeunes, la fin du bilinguisme obligatoire dans les services publics à Bruxelles et l'anglais comme seconde langue pour notre jeunesse, un atout vital dans le contexte d'une économie globalisée ;
- Une sécurité sociale et un régime de retraites assurés sur le long terme ;
- Un meilleur enseignement, des enseignants mieux respectés ;
- Un effort accru pour la sécurité de tous ;
- Une politique de l'immigration mieux balisée ;
- Une fiscalité moins élevée pour les petits et moyens revenus ;
- Une solidarité dans la charge de la dette publique ;
- Un secteur agricole mieux défendu par l'État ;
- Une politique du patrimoine culturel digne de ce nom valorisant vraiment nos artistes ;
- Une politique sportive ambitieuse et de niveau international ;
- Une stabilité institutionnelle ;
- La liberté linguistique et culturelle ;
- Un coût de la vie globalement moins élevé que chez nous (eau, gaz, électricité, forfait télécommunications...), de nombreux produits de la grande distribution,

La Wallonie et Bruxelles, toutes seules, ne peuvent réaliser ce programme.

Avec la France, c'est un objectif réaliste.

7. Quelle solution faut-il prévoir pour Bruxelles ?

Nous invitons Bruxelles et sa périphérie à accompagner la Wallonie dans sa marche vers la France. Dans un cadre français, Bruxelles restera une région à part entière. Elle pourrait obtenir un statut particulier comme Paris, Lyon et Marseille.

Et grâce à l'appui diplomatique français, Bruxelles sera toujours une grande ville francophone, européenne et internationale. C'est dans l'intérêt des Bruxellois, comme dans l'intérêt de l'Europe et de la France.

Dans tous les cas de figure, Bruxelles ne sera plus la capitale usurpée de la Flandre !

Il va de soi que les droits de la minorité flamande seront pris en considération : pour ceux qui le veulent, l'enseignement, la culture, les contacts avec l'administration et la justice pourront avoir lieu en néerlandais. Un traité entre toutes les parties concernées sera ratifié pour garantir ces droits fondamentaux.

Lors du divorce belge, tous les Bruxellois, y compris ceux de la périphérie, seront consultés par referendum sur leur avenir.

Si les Bruxellois ne souhaitent pas s'associer à la France, cela n'empêchera toutefois pas la Wallonie de rejoindre la République. Mais une campagne d'information pragmatique devrait probablement les conduire à rejoindre les Wallons.

8. Ne vaut-il pas mieux se fondre dans l'Europe des Régions ?

Les Régions fortes et stables ne constituent une réalité que dans quelques rares pays. Aujourd'hui, l'Europe des Régions sans les États nations n'est qu'un slogan vide. En effet, demain, les Régions ne remplaceront pas les États. Et heureusement ! car une Europe de 400 régions qui succéderait aux États serait ingérable : ce serait un retour au Moyen Âge ! L'Europe a besoin de grands États viables et solides, comme l'Allemagne ou la France. Face aux incertitudes de l'élargissement de l'Union européenne à de nouveaux membres, la Wallonie et Bruxelles ont tout intérêt à faire partie d'une grande nation respectée, ce que l'État belge est (et restera) incapable de nous assurer. Bien entendu, dans un cadre français, la Wallonie et Bruxelles constitueront de véritables régions à part entière.

9. La Wallonie et Bruxelles ne peuvent-elles pas se débrouiller toutes seules ?

Non, même si elles ont beaucoup d'atouts à leur disposition. La Wallonie et Bruxelles ne peuvent pas former à elles seules un nouvel État. Et les citoyens n'en ont pas vraiment envie. Voyez la cacophonie entre les régionalistes wallons et Bruxellois (Marcourt, Vervoort, etc.) et les partisans d'une mini-Belgique (Demotte, Maingain, Magnette, etc.) ! Mais tous savent que la Wallonie et Bruxelles ne sont pas viables toutes seules sous l'une ou l'autre forme. Songeons au déficit budgétaire structurel, au financement de la sécurité sociale et du système des retraites, au remboursement de la dette publique, etc. L'Europe éprouvera des difficultés à accepter la création d'un micro-État wallon, surtout si sa mal-gouvernance et sa viabilité devaient poser problème. Ce qui n'est pas le cas de la Flandre. La meilleure et la plus simple des solutions consiste dès lors à nous tourner vers la France.

10. En cas de séparation, ne faut-il pas préférer une Wallonie indépendante ?

Non, car les Wallons verraient dans ce cas leur niveau de vie baisser de manière substantielle (à de très rares exceptions, les experts évoquent une chute du pouvoir d'achat de 15 à 20% !). Leur sécurité sociale et leur régime des retraites s'en trouveraient gravement compromis et leur dette publique ne serait plus remboursée. L'indépendance wallonne reviendrait aussi à laisser tomber Bruxelles, où vivent plusieurs centaines de milliers de Wallonnes et de Wallons, ce qui représente un atout indéniable. Ce serait probablement un scénario à la grecque, ce que personne ne souhaite. La grande majorité des Wallons ne veut pas voir leur région devenir un État indépendant. Et la Wallonie est actuellement mal gérée ! Ils savent qu'elle le serait encore davantage en cas d'indépendance : la Wallonie est malade de ses baronnies, de ses sous-localismes et de son clientélisme, parfois héréditaire !

Lorsque l'intégration de la Wallonie à la République aura lieu, il va de soi que Namur restera la capitale de la nouvelle région de France.

11. Pourquoi Bruxelles ne deviendrait-elle pas un district européen ?

C'est une idée séduisante à première vue, mais irréaliste et dangereuse pour les Bruxellois : ce n'est pas pour rien qu'elle est défendue par certains milieux flamands. Juridiquement, il est impossible d'imaginer une capitale fédérale pour un État fédéral européen

qui n'existe pas dans les faits et qui éprouve même de la peine à se maintenir comme institution ! Créer un district européen reviendrait à faire de Bruxelles un territoire sous tutelle de la Commission européenne ! Cela ne réglerait en rien la question du financement des communes et de la région.

La langue française serait encore davantage écrasée par l'anglo-américain tant prisé par les eurocrates.

Cela couperait définitivement Bruxelles de la Wallonie et n'empêcherait pas la Flandre de poursuivre sa reconquête d'une ville qu'elle considère comme historiquement flamande.

Bruxelles « District européen » est donc une mauvaise solution convenant aux Flamands, mais mortelle pour les Bruxellois qui se retrouveraient enclavés dans une Flandre qui ne les aime pas. En revanche, seul l'appui de la France aidera Bruxelles à consolider ses fonctions de grande ville francophone européenne et internationale. La France nous soutiendra aussi pour obtenir le retour des communes à facilités, après referendum à caractère linguistique, dans le giron de la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui établirait enfin un véritable lien territorial avec la Wallonie (Rhode-Saint-Genèse).

12. On dit que la majorité des Flamands ne veut pas de l'indépendance ?

Une majorité des partis flamands veut toujours plus de compétences, c'est-à-dire l'autonomie maximale pour la Flandre. Cela conduit de fait à l'indépendance. Ces partis veulent sans cesse revoir la Constitution (quand ils ne la contournent pas !) et le fédéralisme. Il s'agit d'un plan décidé il y a longtemps et systématiquement réalisé depuis 30 ans.

Le programme de la Flandre est d'ailleurs résumé par les 5 résolutions du Parlement flamand votées en mars 1999 et reprises dans la note *Octopus* défendue par le Ministre président flamand.

Si on additionne la N-VA, le Vlaams Belang, sans compter des membres influents du CD&V (Johan Sauwens, Peter De Crem, Yves Leterme) et du VLD (Marino Keulen, Bart Somers, Jaak Gabriëls) ou même du SP-A (Frank Vandenbroucke, Bert Anciaux et Leo Peeters, l'auteur de la *Circulaire* dans la périphérie bruxelloise, etc.) ou de Groen (Bart Staes et Geert Lambert), il y a une large majorité nationaliste au Parlement flamand.

Si une majorité de Flamands ne voulaient pas de l'indépendance de la Flandre, pourquoi voteraient-ils aussi nombreux pour ceux qui se réclament de cette vision confédérale (c'est-à-dire le séparatisme masqué) ou indépendantiste comme la N-VA et le Belang ?

13. La Flandre laissera-t-elle la Wallonie rejoindre la France ?

Les dirigeants flamands déclarent froidement que la Wallonie est un boulet, un frein à l'expansion de la Flandre. Ce qui est faux. Mais ils le disent.

Ce qu'ils veulent, c'est se débarrasser de l'État belge après avoir emporté ses derniers beaux restes (ex. le désinvestissement de la SNCB en Wallonie), C'est pourquoi ils ne s'opposeront pas à la réunion de la Wallonie à la France.

De toute façon, nous ne demanderons pas la permission à la Flandre pour aller de l'avant ! Un referendum sous contrôle européen aura lieu et la Flandre devra bien respecter le choix démocratique des citoyens.

Dans l'après-Belgique, la Flandre, Bruxelles-Capitale et la Wallonie, région de France, comme voisines, pourront collaborer activement parce que l'État belge ne viendra plus brouiller les cartes entre elles.

14. L'Europe acceptera-t-elle une union de la Wallonie et de Bruxelles à la France ?

Oui, tout comme elle avait accepté la réunification des deux Allemagnes en 1990. De la même façon, l'Europe acceptera la réunion de la Wallonie à la France. Elle ne pourra d'ailleurs pas faire autrement puisque celle-ci résulterait d'un referendum incontestable.

Et il en ira de même pour Bruxelles, car cette solution évitera le désordre. Ce sera une solution simple, pacifique et positive.

15. Comment définir les nouvelles frontières ?

Un referendum démocratique à caractère institutionnel et linguistique sera organisé, commune par commune, dans les zones contestées (périphérie bruxelloise, Fourons et autres communes à facilité), comme ce fut le cas lors du dernier recensement linguistique en 1947. Cette fois ci, il s'agira d'un referendum officiel organisé sous contrôle international.

La Flandre ne pourra plus en contester les résultats ou retarder leur publication pendant des années comme c'était le cas autrefois, au mépris de la loi.

La communauté germanophone (cantons d'Eupen et Saint-Vith) sera également consultée démocratiquement sur son futur statut.

D'une manière générale, toute la population sera consultée puisque la Constitution française prévoit expressément le double referendum (en France et dans les territoires demandant la réunion).

16. Que deviendra la famille royale ?

Une solution humaine et raisonnable sera proposée.

La famille royale deviendra une famille comme les autres. Débarrassés des contraintes de leurs fonctions héréditaires, les membres de cette famille pourront envisager, comme n'importe quel citoyen, d'avoir un engagement politique légitime ou avoir une vie normale, loin de la pression médiatique.

Enfin, la famille royale peut vivre de ses rentes ou avoir une activité professionnelle intéressante.

17. La Wallonie ne va-t-elle pas souffrir du centralisme parisien ?

Non. La France est un État solidaire dont la Wallonie a besoin. Paris ne dira jamais aux Wallons, comme aux Lorrains ou aux gens du Nord ce que nous avons entendu dans la bouche d'un Ministre président flamand : « Plus un franc flamand pour l'acier wallon » ou « La Flandre n'est pas la vache à lait de la Wallonie ».

De Gaulle, Mitterrand et ses successeurs l'ont voulu : la France s'est largement régionalisée et décentralisée. Et le mouvement se poursuit. Les régions, les communautés urbaines, les grandes villes connaissent un développement de plus en plus équilibré.

Comparez Lille et Charleroi.

Comparez le Valenciennois et notre Borinage...

Quant à la Bretagne, un temps délaissée, son revenu par habitant est désormais de loin supérieur à celui de la Wallonie, selon les statistiques européennes officielles.

La Wallonie, elle, n'a pas été correctement traitée par un État belge dominé par la Flandre.

Et quand la Wallonie reçoit des aides, faute de savoir comment les gérer dans l'intérêt général, elle les gaspille scandaleusement (c'est le cas des fonds européens « Objectif n°1 » attribués au Hainaut).

Mais d'aucuns nous rétorqueront : « Et la Corse ? »

« Ne deviendrons-nous pas les Corses du Nord ? »

Les séparatistes corses n'y sont qu'en nombre extrêmement limité.

Le référendum proposant un nouveau statut spécial plus autonomiste a été rejeté en 2003.

En vérité, la Corse est l'une des régions les mieux aidées en Europe, avec un pouvoir régional et des avantages exceptionnels tels que l'absence de droits de succession.

La Wallonie, en devenant une grande région française, participera à la solidarité nationale.

Namur restera capitale de la région wallonne, avec un Conseil régional.

Les provinces redeviendront des départements, des départements français qui sont désormais transformés en organes de pouvoir décentralisés, démocratiques, efficaces et moins coûteux que nos provinces. Et nos communes continueront à rendre leurs services à la population.

On peut être à la fois wallon et français, alsacien et français, bourguignon et français...

La France reconnaît ses identités régionales et les soutient activement.

Rien ne changera dans nos relations quotidiennes et familiales. Nous pourrions toujours dire septante au lieu de soixante-dix...

Nous ne verrons évidemment pas un million de Français débarquer tout d'un coup en Wallonie.

Au contraire ! ce seront les multimilliardaires français qui rentreront à Paris.

Par contre, les possibilités pour un Wallon de travailler en France seront facilitées et accrues.

18. Qui paiera nos pensions ? Nos allocations familiales et de chômage ? Nos soins de santé ?

La France possède un système de sécurité sociale très performant conçu par le général de Gaulle en 1945 et amélioré par la suite. Il couvre les branches suivantes :

- Les assurances maladie, maternité, invalidité et décès ;
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles ;
- Le vieillissement ;
- Les prestations familiales. Il couvre donc un très large éventail de prestations. Plusieurs régimes sont en vigueur selon la catégorie sociale dans laquelle on se trouve ;
- Le régime général qui concerne les salariés de l'industrie et du commerce (80% des allocataires français) ;
- Le régime agricole pour les salariés et non-salariés de l'agriculture ;
- Des régimes spéciaux pour des catégories particulières de travailleurs telles que les fonctionnaires, les agents de la SNCF ou de l'EDF, etc. ;
- Des régimes autonomes qui couvrent les besoins de professions indépendantes autres que les professions agricoles telles que les artisans, les commerçants, les professions libérales.
- Le financement de la sécurité sociale est garanti par un système de cotisations et de financements complémentaires assurés par l'État au travers, entre autres, de contributions.

Un régime d'indemnisation du chômage géré par l'UNEDIC, équivalent de l'ONEM, est organisé en France pour protéger les personnes qui n'ont pas d'emploi. Le droit aux allocations y est certes limité dans le temps, mais en Belgique la dernière réforme de l'État a mis sur rail un système régressif des allocations dont l'impact sur le pouvoir d'achat des bénéficiaires est considérable. Enfin, le taux de remplacement net (en %) des allocations de chômage en première période (chiffres 2011) est de 75% en Belgique et de 82% en France à partir de montants nettement moins plafonnés que chez nous.

Comme en France, les organisations syndicales ne s'occuperont plus du paiement des allocations

de chômage. Ce n'est d'ailleurs pas leur objectif premier. Quant à l'index belge, il est menacé de suppression à court terme par la droite et le patronat flamands.

Une large couverture sociale est donc organisée par la France. Il n'y a pas lieu de craindre une quelconque perte de protection lorsque la Wallonie rejoindra la France.

Les statistiques européennes officielles les plus récentes montrent que la France consacre la plus grande part de son budget à la sécurité sociale (sur 27 pays !).

D'autre part, lors de l'intégration de la Wallonie à la France, cette dernière reprendra les obligations de l'État belge en assurant la continuité des prestations sociales comme, par exemple, dans le domaine des retraites.

19. Les pensions sont-elles meilleures en France ?

Par rapport à nos pensions moyennes, c'est tout à fait exact. La pension moyenne des Français s'élève à 2.845 euros bruts (chiffres 2008 de la FGTB), avec des écarts parfois importants selon la catégorie professionnelle. Celle des Belges se monte à 2.019 euros bruts.

Ce qui est malheureusement évident ? Les pensions belges sont parmi les plus basses de l'Union européenne !

Toutes professions confondues, les Français prennent légalement leur retraite de 60 à 62 ans après 40 ou 41 ans de carrière selon l'année de naissance (en Belgique, à 62 ans après 45 ans de carrière). D'une façon générale, les retraites sont moins imposées en France et les possibilités de continuer à travailler après la mise à la retraite sont beaucoup plus souples que chez nous. Cela dit, le régime des retraites est trop complexe pour le comparer au nôtre par le détail dans le cadre de cet argumentaire.

20. Est-il exact que l'impôt sur le revenu est moins élevé en France qu'en Belgique ?

Oui, très certainement pour ce qui est des petits et moyens revenus. Les célibataires et les ménages qui comptent deux enfants en sortent grands gagnants.

L'État belge, quant à lui, est le paradis des milliardaires, des spéculateurs et des rentiers et l'enfer des travailleurs, des indépendants ou des célibataires.

Pour faire simple, voici le tableau global 2012 (agrandissable au format pdf), toutes catégories confondues, de l'impôt sur les personnes physiques qui prévaut en France et en Belgique :

COMPARATIF FRANCE- BELGIQUE: QUELLE TAXATION POUR QUELS TYPES DE REVENUS?

TAUX D'IMPOSITION DES REVENUS PROFESSIONNELS 2012

Montant annuel net imposable	Belgique 	France 
Jusqu'à 7.900 euros	25%	0% Jusqu'à 5.963 euros
de 7.900 à 11.240 euros	30%	5,50% De 5.963 à 11.896 euros
de 11.240 à 18.730 euros	40%	14% De 11.897 à 26.420 euros
de 18.730 euros à 34.330 euros	45%	30% De 26.421 à 70.830 euros
Plus de 34.330 euros	50%	41% Plus de 70.830 euros

TAUX D'IMPOSITION SUR D'AUTRES TYPES DE REVENUS

Intérêts sur livret d'épargne	0% en-dessous de 1.830 euros (15% au-dessus)	24% de prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) + 15,5% de cotisations sociales
Autres intérêts d'épargne	21%	21% de PFL + 15,5% de cotisations sociales
Dividendes	25%	21% de PFL + 15,5% de cotisations sociales
Plus-values sur actions	0% ("gestion normale")	19% de PFL + 15,5% de cotisations sociales
Plus-values sur immeubles	0% ("gestion normale")	19% de PFL + 15,5% de cotisations sociales
Cotisation spéciale complémentaire	4% au-delà de 20.020 euros de revenus d'intérêts	Impôt sur les hauts revenus: 75% au-delà de 1 million d'euros (durée: 2 ans)
Impôt sur la fortune (dès 2013) *	Néant	Jusqu'à 1,8% au-delà de 16,8 millions d'euros de patrimoine (hors placements financiers)
Donations de valeurs mobilières	3,5 ou 7% suivant Régions	Jusqu'à 45% de taux marginal

Source: Lacourt

On constate que pour de nombreuses catégories de contribuables, la différence est énorme.

Deux exemples concrets :

Un célibataire sans enfant qui gagne 25.000 euros par an sera imposé à 8,74% en France et à 28,75% en Belgique. Différence : plus de 500 euros à l'avantage du Français.

Un couple marié disposant de deux revenus avec deux enfants (ce qui nous semble une moyenne belge) : ensemble, il dispose de revenus d'un montant de 230.000 euros. Le couple français sera imposé à 1,87% et le belge à 26,18%. Différence : près de 7.300 euros en faveur du couple français.

Les familles françaises bénéficient également, en fonction de leurs revenus, d'une allocation de rentrée scolaire substantielle garantie par la loi.

Il existe également diverses aides au logement liée aux revenus.

21. Comment expliquez-vous alors que certains Français s'installent en Belgique pour échapper à l'impôt ?

Bien que ces cas soient largement commentés dans la presse francophone, ils ont en réalité un caractère très anecdotique.

Pour les très hauts revenus, le système belge est effectivement plus favorable que le système français.

Mais uniquement pour eux. En effet, il existe, en France, un impôt sur la fortune (ISF) qui n'est appliqué qu'aux très riches. C'est donc bien pour échapper à l'impôt sur la fortune que ces personnes préfèrent s'installer en Belgique où elles seront moins imposées qu'en France, voire ne paieront pas d'impôt du tout. Il est vrai que les bénéfices virtuels n'y sont quasi pas taxés...

L'État belge n'est donc un paradis fiscal que pour une très petite minorité de milliardaires français. Et l'ex-Ministre belge des Finances Didier Reynders les a accueillis à bras ouverts tout en pourchassant les travailleurs frontaliers wallons qui se domicilient de l'autre côté de la frontière !

Et sait-on que proportionnellement dix fois plus de Belges demandent la naturalisation française que l'inverse ?

22. Est-il exact que le revenu garanti est plus élevé en France qu'en Belgique ?

L'État belge n'est pas le champion en matière de protection sociale, comme il veut s'en arroger la réputation. La protection des personnes âgées laisse en effet à désirer. On constate de sérieux écarts entre le revenu minimum garanti aux retraités belges par rapport à la moyenne européenne. Les personnes en âge de travailler ne sont guère mieux loties. Ainsi, seul le revenu minimal garanti au Portugal (362 euros), en Norvège (658 euros), au Danemark (689 euros) et en Irlande (708 euros) est inférieur à celui pratiqué en Belgique (719 euros).

Dans les autres pays, il est supérieur au nôtre.

Et le taux de pauvreté en France, en dépit de la prospérité de la Flandre, est moins élevé de deux points qu'en Belgique.

23. Faudra-t-il accomplir un service militaire en France ?

Non. La France a supprimé le service militaire obligatoire depuis plusieurs années.

Mais la France est bien défendue, car elle dispose d'une armée de métier efficace dotée d'un matériel à la pointe de la technologie (deuxième puissance militaire en Europe).

Les jeunes volontaires peuvent s'y engager pour accomplir une véritable carrière. Et les militaires de profession sont bien mieux considérés et mieux payés en France que chez nous.

L'armée française est déployée dans de nombreux pays pour des missions de maintien de la paix ou à caractère humanitaire.

Il convient de souligner ici que la gendarmerie nationale (supprimée en Belgique après de nombreux scandales étouffés au nom de la raison d'Etat) et la police sont mieux équipées et mieux payées que chez nous. L'État français, de par son Histoire, leur a toujours accordé une grande considération.

24. Qui prendra en charge la dette publique belge ?

La dette publique belge était de l'ordre de 364 milliards d'euros au 31 décembre 2011, contre 321 milliards en 2001 (hors inflation). Si elle a effectivement diminué de 1993 à 2007, c'était en proportion du Produit national brut (PNB) et guère en volume ! Depuis 2007, le mouvement s'inverse et la dette repart à la hausse. Ainsi, la dette de l'État est passée de 84,1% à 96,2% du P.N.B. sur cette période. La mauvaise conjoncture qui diminue les recettes, l'augmentation du chômage et la décision du gouvernement de recapitaliser Dexia en faisant appel à l'emprunt vont accélérer ce mouvement.

Si l'effondrement des taux d'intérêt diminue temporairement l'impact de l'endettement sur la pression fiscale que subit le citoyen, que se passera-t-il lorsque ces taux repartiront à la hausse ?

La dette belge actuelle correspond à 33.000 euros par habitant (nouveau-nés compris).

Quand un pays disparaît, la charge de l'ancienne dette doit être reprise par les États successeurs.

La Flandre en supportera environ 60% (critère du nombre d'habitants et de la quote-part dans le produit intérieur brut). Le reste, soit 40%, sera à charge de la Wallonie et de Bruxelles.

À noter que la dette belge est essentiellement une dette interne. Ce qui signifie que les créiteurs, ceux qui détiennent des obligations, sont pour la majorité des institutions bancaires et des citoyens belges.

La solidarité française et l'étalement dans le temps allégeront ce poids. Le coût financier de la

réunification française sera beaucoup moins lourd que celui de la réunification allemande. La dimension de la France et de son budget, son endettement moins important que celui de l'État belge et les avantages politiques, économiques et stratégiques que la France retirerait d'une union avec la Wallonie et Bruxelles, permettent de justifier cette solution. En intégrant la dette de la Belgique francophone, la dette française n'augmenterait que de quelques pour cents.

25. Qu'en sera-t-il de la liberté des religions ou de la liberté d'enseignement ?

Les libertés de culte et d'enseignement sont reconnues et garanties par la France. La France respecte les religions, dans le cadre d'une laïcité positive inscrite dans la Constitution : cela veut dire que les activités de l'État et le financement des religions sont bien séparés et distincts, dans l'intérêt des convictions de chacun. Ce qui n'est pas le cas de l'État belge qui se contente d'une « neutralité positive » impuissante face au fondamentalisme. Il en va de même de l'enseignement et des rapports entre le public et le privé, en vue de la meilleure qualité possible d'enseignement.

Des régimes transitoires seront prévus pour une adaptation harmonieuse de notre système d'enseignement et de notre organisation des cultes.

Un statut de type Alsace-Moselle (pas de séparation entre l'État et l'Église, enseignement libre, droits locaux et avantages sociaux octroyés par Bismarck préservés) peut éventuellement être instauré dans les deux nouvelles régions si celles-ci le souhaitent.

26. La République, est-ce un grand changement ?

Pour ce qui est du genre de vie, non : celui des Français est le même que le nôtre. Cependant les changements politiques seront importants et positifs.

Quatre exemples :

- Le droit pour chaque citoyen français d'élire le chef de l'État au suffrage universel direct et même d'être candidat à cette fonction ;
- L'élection des députés et des conseils communaux par le vote majoritaire à deux tours. Ce qui réduit les manœuvres pré ou postélectorales et donne des majorités claires. Ce système favorise l'alternance plutôt que l'immobilisme consensuel qui résulte de notre régime participatif ;
- Diminution du nombre de mandats politiques et autres (intercommunales, parastataux, etc.) au prorata du nombre d'habitants ;
- La laïcité inscrite dans la Constitution, à savoir la fin de la confusion entre les religions, les communautarismes et l'État. C'est dans ce cadre que la France a réglementé le port des signes religieux visibles, et notamment le voile. Les Wallons et les Bruxellois seront toutefois libres d'opter pour le statut particulier de l'Alsace-Moselle (cf. point 25).

27. Qu'a fait la France pour nous dans le passé ?

Beaucoup. Elle n'a cessé d'échanger avec nous, Wallons et Bruxellois, les richesses de sa langue et de sa culture. Et à travers celles-ci, ses valeurs de liberté et de démocratie, de justice et de solidarité.

Au début du 19^{ème} siècle, elle a favorisé les premiers grands travaux publics et l'industrialisation

(Port d'Anvers, culture de la betterave pour remplacer le sucre, etc.)

Elle a instauré le Code civil et réorganisé l'administration du futur État belge.

En 1831-1832, elle est venue deux fois avec son armée pour nous protéger contre les attaques hollandaises. Des officiers français ont professionnalisé la jeune armée belge.

En 1914 (bataille de la Semois) et en 1940 (bataille de Gembloux notamment), des milliers de jeunes soldats français sont morts sur notre territoire pour tenter de repousser ou ralentir l'invasion allemande.

Après la première Guerre mondiale, la France nous a proposé une Union économique, refusée par un gouvernement belge déjà soumis aux diktats de la Flandre.

En 1936, l'accord militaire franco-belge est rompu par suite de la pression d'une Flandre désireuse de ne pas offenser l'Allemagne nazie. Mais la France est malgré tout venue à notre secours durant la campagne de mai 40. Alors que de nombreux bataillons flamands se rendaient sans combattre.

Au cours des dernières années, les entreprises françaises, industrielles ou de services, ont énormément investi chez nous, ce qui a contribué à un début de redressement de l'économie wallonne.

Et nos talents, dans tous les domaines, notamment culturels, sont pleinement valorisés et récompensés en France (ex. formation à Lille d'Eden Hazard, titularisation de Vincent Debaty dans le XV de France, nombreux césars dans le secteur du cinéma, prix littéraires prestigieux remis à des auteurs belges, mode, etc)

28. Devrons-nous renoncer à nos traditions ?

À nos règles particulières pour nous fondre dans la République ?

Non ! Chacun connaît la grande diversité des traditions locales et régionales en France.

Ne dit-on pas que La France est « un pays de pays ».

Ces traditions et ces diversités font partie d'un patrimoine commun. Celles-ci sont valorisées et conservées. Ce qui n'est pas le cas en Wallonie, malgré toute l'autonomie dont elle dispose.

Pensons à l'Alsace-Moselle qui a gardé son style de vie, son habitat, son identité, ainsi que certaines lois particulières. Il en ira de même avec les traditions wallonnes dans le cadre de la République française.

Un exemple concret : dans de nombreuses régions de France, les langues régionales sont soutenues et enseignées à l'école. Elles appartiennent réellement au patrimoine de la France et sont protégées par la loi (ce qui n'est pas le cas en Wallonie).

Il en va ainsi du basque, du breton, du catalan, de l'occitan, du provençal, du corse, du gallo, du francique, de l'alsacien, sans oublier le tahitien et les quatre langues mélanésiennes dans les DOM TOM.

Ces langues régionales peuvent être choisies comme langues vivantes à option, mais aussi comme langues vivantes au baccalauréat !

Enfin, de nombreuses plaques signalétiques sont bilingues (Bretagne, Alsace, Occitanie, etc.)

29. Demandra-t-on notre avis ?

Bien entendu, les Wallons et les Bruxellois seront consultés par referendum pour savoir s'ils veulent une synergie concrète avec la France.

Il y aura aussi des referendums à caractère linguistique pour les Fourons, pour les Bruxellois de la périphérie et pour les germanophones. L'Europe sera invitée à surveiller ces referendums pour en garantir l'intégrité.

30. La France voudra-t-elle de nous ?

Oui. Imagine-t-on un pays refusant de s'agrandir pacifiquement ?

La réunification allemande en 1990, bien plus compliquée à réaliser (il fallait passer du Droit communiste et de l'économie d'État planifiée au Droit occidental et à l'économie de marché avec une monnaie différente, le mark) a apporté 16 millions d'habitants à l'Allemagne de l'Ouest.

L'Europe serait mieux équilibrée si la France comptait 4,2 millions d'habitants supplémentaires (Wallons et Bruxellois).

Avec la Wallonie et Bruxelles, la population de l'Hexagone augmentera de 7%.

L'économie wallonne intéresse la France : 40% des grandes entreprises wallonnes sont déjà françaises.

La Wallonie intégrée à la France, c'est aussi créer de nouvelles synergies qui redynamiseront l'économie wallonne. Le marché intérieur français lui sera largement ouvert.

Après l'intégration de la Wallonie à la France, les investisseurs français soutiendront davantage l'économie wallonne qui ferait partie de leur grand marché intérieur. La Wallonie bénéficierait du prestigieux label « Produit de France » réputé dans le monde entier !

Un autre exemple : à l'heure de l'inter-modalité, les infrastructures autoroutières, les voies navigables et les installations portuaires (Bruxelles et Liège), le chemin de fer à grande vitesse, constituent des avantages majeurs qui seront développés et mieux gérés, entretenus et mieux exploités par la France que par l'État belge dominé par la Flandre (qui vient d'abandonner tout investissement en Wallonie dans le secteur ferroviaire). Charleroi-Gosselies deviendrait le premier aéroport du Nord de la France. Sans compter la situation stratégique de Bierset.

D'autant que, contiguë à la Rhénanie, aux Pays-Bas, à la Flandre et au Luxembourg, la Wallonie dispose d'une position géostratégique exceptionnelle qui n'attend qu'à être mise en valeur.

Les atouts et les richesses de la Wallonie et de Bruxelles constitueront un apport considérable en ressources humaines (techniciens, cadres, main-d'œuvre qualifiée, professeurs, chercheurs, professions libérales, etc.), économiques (entreprises de pointe, logistique, infrastructures, laboratoires, marchés d'exportation, recherche scientifique, etc.), artistiques et culturelles (écrivains, artistes, cinéastes, acteurs, chanteurs, musées, etc.).

Conclusions provisoires (mars 2013)

Plusieurs sondages ont montré qu'en cas de disparition de l'État belge, de très nombreux Wallons se tourneraient vers la France. Et d'autres sondages tout aussi sérieux prouvent que les Français, dans une proportion très large, nous accueilleront à bras ouverts.

D'éminentes personnalités françaises, comme le général de Gaulle ou l'ancien ministre Jean-Pierre Chevènement, et bien d'autres, ont fait savoir que la France serait prête à nous accueillir si nous en faisons la demande.

La République française est et sera encore plus demain une chance exceptionnelle pour la Wallonie et Bruxelles !

À nous de la saisir.

Parlez-en autour de vous !